



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- EST INFORME d'une question diverse déposée par les élus de la minorité.
- EST INFORME des décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 12 février 2009 – **A LA MAJORITE.**
- EMET un avis favorable sur la proposition de porter à 20 € le taux de vacation de police municipale pour les opérations funéraires. – **A L'UNANIMITE.**
- DONNE, en fonction de la réforme du Codes des Marchés Publics, délégation à Madame la Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, jusqu'à 1 000 000 € HT. MODIFIE ainsi l'alinéa 4 de la délibération du 14 mars 2008. **A LA MAJORITE**
- AUTORISE Madame La Maire à signer l'avenant n°1 à la Convention de Renouvellement Urbain 2008-2013 - **A L'UNANIMITE**
- PREND connaissance de la programmation 2009 des Contrats Urbains de Cohésion Sociale et AUTORISE Madame la Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat. – **A L'UNANIMITE**
- PREND ACTE des résultats du Compte de Gestion 2008 du budget principal du receveur, arrêté comme suit :

Déficit d'INVESTISSEMENT : - 820 615.95 €

Excédent de FONCTIONNEMENT 1 715 114.69 €

et APPROUVE le compte de gestion du receveur exercice 2008 - **A LA MAJORITE.**

- ADOPTE le Compte Administratif 2008, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	8 690 909.88 €	20 411 347.28 €
Recettes	8 464 751.44 €	21 460 720.91 €
Excédent		1 049 373.63 €
Déficit	226 158.44 €	
Résultat comptable global	894 498.74 €	
Solde des restes à réaliser	-721 681.85 €	

A LA MAJORITE.

- DECIDE d'affecter le résultat de 1.715.114,69 € de la section de fonctionnement de l'exercice 2008, de la façon suivante :
- **1.542.297,80 €**, à la section d'investissement et **172.816,89€** en fonctionnement -**A LA MAJORITE.**

- AUTORISE le versement de l'indemnité de conseil au Trésorier Principal au titre de l'année 2008 d'un montant de 2.568,61 € - **A LA MAJORITE.**
- APPROUVE la nouvelle grille modificative des quotients et des tarifs des services publics communaux - **A L'UNANIMITE.**
- DESIGNNE les membres du comité de pilotage de la procédure d'élaboration du PLU de la Ville d'Eragny sur Oise comme suit : Madame Dominique GILLOT, Présidente et par délégation Monsieur Roland GROS, Madame Yannick MAURICE, Messieurs Bernard ROUSSEL et Frédérick TOURNERET, 2 représentants du Conseil Communal de Développement Durable et des représentants des services municipaux et de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise - **A L'UNANIMITE**
- CONSTATE la désaffectation et PRONONCE le déclassement de la parcelle cadastrée section AZ n° 498 pour une superficie de 127 m² - **A L'UNANIMITE**
- ACCEPTE la cession des lots A pour un montant de 70 000 € et B et C pour un montant de 30 000 € des parcelles cadastrées AZ 798 et AZ 527. AUTORISE Madame La Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les actes afférents à cette affaire. DESIGNNE Maître HUCHET en tant que notaire. - **A LA MAJORITE.**
- ACCEPTE la cession de la parcelle cadastrée section AB n°208 au prix de 40 000 €. AUTORISE Madame La Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les actes afférents à cette affaire. DESIGNNE Maître HUCHET en tant que notaire - **A LA MAJORITE.**
- ACCEPTE la cession de la parcelle cadastrée section AB n°213 au prix de 30 000 €. AUTORISE Madame La Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les actes afférents à cette affaire. DESIGNNE Maître HUCHET en tant que notaire - **A LA MAJORITE.**
- ACCEPTE la cession des parcelles cadastrées BL n° 281 au prix de 3 870 € et n°302 au prix de 765 €. AUTORISE Madame la Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les documents afférents à cette affaire. DESIGNNE Maître HUCHET en tant que notaire - **A LA MAJORITE.**
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention avec le SIERCH et France Télécom dans le cadre de l'enfouissement des réseaux France Télécom rue de Neuville - **A L'UNANIMITE.**
- EMET un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical formulée par le magasin TOYS « R »US auprès de Monsieur le Préfet du Val d'Oise. - **A L'UNANIMITE.**
- APPROUVE le renouvellement de la convention avec réciprocité et participation financière aux frais de scolarité pour une durée de 3 ans avec la commune de Osny et AUTORISE Madame la Maire à la signer. - **A L'UNANIMITE.**
- AUTORISE Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de la préfecture du Val d'Oise dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) - **A L'UNANIMITE.**
- APPROUVE l'avenant n°4 au marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide et AUTORISE Madame la Maire à le signer.- **A L'UNANIMITE.**
- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 1500 € à l'association « CSA 95 » - **A L'UNANIMITE.**
- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 450 € à l'association « Les Amis du Village ». - **A L'UNANIMITE.**
- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 800 € à l'association « Développement Du Langage Artistique de la Caraïbe ». - **A L'UNANIMITE.**
- AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant 2009 à la convention avec la Fondation Royaumont - **A L'UNANIMITE.**

- APPROUVE le versement d'un don de 620€, au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) de Cités-Unies France - ***A LA MAJORITE.***

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 230,76 € à la mairie de Nongr-Maasom pour couvrir l'avance effectué pour la participation de la Ville d'Eragny aux funérailles du Président Fondateur de l'AJEN - ***A L'UNANIMITE.***

- AUTORISE Madame la Maire à solliciter une subvention de 1500€ à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, une subvention de 1500 € au Conseil Général du Val d'Oise et une subvention de 1500 € à la Caisse d'Allocations Familiales, . dans le cadre du Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents - ***A L'UNANIMITE.***

- DEMANDE à l'Éducation Nationale de pourvoir au remplacement systématique et immédiat de toutes les absences durables ou planifiées d'enseignant sur la ville, RAPPELLE à Monsieur le ministre de l'Éducation Nationale les propos tenus lors de sa conférence de presse de rentrée *«Rétablir le consensus entre l'école et les familles, enfin, c'est affirmer la continuité absolue de l'accueil des enfants dans les écoles en cas d'absence de leurs professeurs (...)* » et lui DEMANDE de veiller à la mise à disposition de moyens en personnel suffisants pour satisfaire à cette ambition affichée, DEMANDE à la représentation nationale de refuser toute restriction de budget ou de personnel qui ne pourra que provoquer une aggravation de cette situation et de soutenir le rétablissement des moyens indispensables pour permettre au service public de l'Éducation de poursuivre sa mission – ***A L'UNANIMITE, moins 1 abstention et un refus de vote.***

- ENTEND la réponse à la question des élus de la minorité concernant un premier bilan de l'utilisation des Vélo2.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 50.